

DEUX ANS DE PRISON SANS JUGEMENT ÇA SUFFIT !

VOILA PLUS DE DEUX ANS POUR LES PREMIERS QUE 8 PRISONNIERS POLITIQUES BRETONS CROUPISSENT DANS LES PRISONS PARISIENNES, A 500 KM DE LEUR PROCHES QUI DOIVENT DEPENSER UNE FORTUNE POUR VENIR LES VOIR, POUR SEULEMENT 30 A 45 MINUTES REGLEMENTAIRES. DEUX ANS ALORS QU'AUCUN N'A ETE JUGE ET QUE TROIS D'ENTRE EUX SONT GRAVEMENT MALADES.

S'ils sont gravement malades c'est parce qu'on ne leur donne pas les soins nécessaires. Gérard Bernard vient d'apprendre qu'il doit être opéré de la thyroïde pour forte présomption de cancer. Malgré un rapport médical alarmant daté du 7/12/1999, il a dû attendre onze mois avant de faire les examens nécessaires et en avoir les résultats. Paskal Laizé est pratiquement sûr de ne plus pouvoir marcher normalement, parce qu'après un grave accident de la route, il n'a pas pu poursuivre les soins de kinésithérapie et rééducation que préconisait son médecin. Alain Solé diabétique, est devenu insulino-dépendant en prison et a été victime d'un coma à risque mortel parce qu'on ne lui fournit pas les doses d'insuline en quantité adaptée. Ces faits rentrent dans la catégorie des "traitements inhumains ou dégradants" prohibés par la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Le Comité européen pour la Prévention de la Torture et des traitements inhumains ou dégradants s'est d'ailleurs saisi du cas d'Alain Solé.

Si la détention "provisoire" a déjà dépassé deux ans c'est parce que l'instruction des juges avance à une vitesse d'escargot. Certains prisonniers n'ont pas été entendus depuis plus de 9 mois. Alors qu'on les libère ! Deux ans c'est la durée limite que préconise la Convention européenne des Droits de l'Homme au sujet de la détention provisoire, et une nouvelle fois la France risque d'être condamnée.

S'ils sont à Paris c'est parce que les lois ne sont pas les mêmes pour eux. Car en droit français on est incarcéré dans la prison la plus proche des lieux où ont été commis les actes pour lesquels on est soupçonné (c'est à dire la Bretagne). Cette distance occasionne des visites hors de prix pour les familles mais aussi pour la défense. Le "traitement de faveur" ne s'arrête pas là : censure régulière de nombreux courriers, gardes à vues allongées à 96 h avec interdiction d'être assisté d'un avocat avant 72 h, juges d'instructions spécialisés, tribunal spécialisé avec absence de jury populaire dans le cas d'un procès en assises.

La France refuse de reconnaître l'existence de prisonniers politiques. Elle crée pourtant une législation spéciale à leur égard, puisque celle-ci ne s'applique qu'aux personnes soupçonnées de "porter atteinte à la sûreté de l'Etat", donc mises en examen pour des motifs politiques. Nous demandons donc un statut de prisonnier politique comprenant : le rapprochement en Bretagne, le regroupement dans le même bâtiment, la libération des prisonniers malades, le droit de s'exprimer en breton ou en gallo au tribunal et devant les juges, ainsi que des mesures concernant autant les politiques que les autres prisonniers : l'arrêt de la censure, la liberté de la presse, la fermeture des quartiers d'isolement et du mitard, une nourriture convenable, l'obtention de parloirs double durée.

IL EST TEMPS D'AGIR, BATTONS NOUS POUR L'OBTENTION DE CE STATUT AINSI QUE POUR LA LIBERATION DES PRISONNIERS POLITIQUES BRETONS.

**Tous ensemble allons manifester à Guingamp
samedi 19 janvier, 15H place du Vally**

Coordination Anti Répressive de Bretagne : 06 72 35 13 27 et sur internet www.prizonidi.org